

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 mai 2020 portant désignation des membres du Comité de gestion de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

A.M. 06-10-2022

M.B. 16-12-2022

La Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment l'article 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 13, § 1^{er}, 6^o ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2020 portant désignation des membres du Comité de gestion de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 5 mai 2020 portant désignation des membres du Comité de gestion de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, les mots :

1^o «Mme Angeline AUBERT-LOTARSKY (UMONS)» sont remplacés par les mots «Mme Sabine SOETEWY (UMONS)» ;

2^o «suppléant M. Raphael JEHOTTE (ULB)» sont remplacés par les mots «suppléante Mme Nadine POSTIAUX (ULB)» ;

3^o «suppléante Mme Valérie GERARD (HEAJ)» sont remplacés par les mots «suppléant M. Luc CANAUTTE (HERS)» ;

4^o «Mme Maud REGNARD (HELB-I. Prigogine)» sont remplacés par les mots «M. Pierre HUYGENS (HELB-I Prigogine)» ;

5^o «Mme Danielle MAES (FELSI), suppléante Mme Fabienne JACQUES (FWB)» sont remplacés par les mots «Mme Katty QUOIDBACH (FELSI), suppléante Muriel PIETTE (WBE)» ;

6^o «suppléante Mme Laura DE BOECK (HE de la Ville de Liège)» sont remplacés par les mots «suppléante Mme Emilie HALUSIAK (HE de la Ville de Liège)» ;

7^o «N.N. (Unécof), suppléant N.N. (Unécof)» sont remplacés par les mots «M. Arno SCHROOYEN (FEF), N.N. (FEF)» ;

8^o «M. Ilias KARAVIDAS (FEF), suppléante Mme Manon SPERATI (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Albane ROZENHOUT (FEF), suppléant N.N. (FEF)» ;

9^o «M. Briex DELANGHE (FEF), suppléant M. Thomas APOLITO (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Steven JACQUEMIN (FEF), suppléant N.N. (FEF)» ;

10° «suppléante Mme. Sophie GOLDMAN (CGSP)» sont remplacés par les mots «suppléante Mme Kelly JOSSE (CGSP)» ;

11° «suppléant N.N. (CSC)» sont remplacés par les mots «suppléante Mme Nathalie KRUYTS (CSC)» ;

12° «M. Pierre-Jean DELVOYE (SLFP-EU), suppléant M. Cédric ANDRIEN (CGSLB)» par les mots «Mme Véronique DODINVAL (SLFP-EU), suppléant M. Cédric ANDRIEN (CGSLB)».

13° «M. Lucien BOLLAERT, suppléant M. Stefan DELPLACE» sont remplacés par les mots «Monsieur Stefan DELPLACE, suppléant N.N.» ;

14° «M. Mathieu NOTERIS, suppléant N.N.» sont remplacés par les mots «M. Patrick VAN DENBOSCH, suppléant N.N.» ;

15° «N.N., suppléant NN.» sont remplacés par «Mme Gaëlle BOULET, suppléant N.N.».

Article 2. - Dans l'article 2 du même arrêté ministériel, les mots «Florence Maertens de Noordhout» sont remplacés par les mots «François Coppens».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 6 octobre 2022.

V. GLATIGNY